



MASTER

Deuxième année

Mention Droit public

Spécialité :

**Droit des collectivités territoriales
et des entreprises culturelles**

(DCTEC)

ORGANISATION DES ÉTUDES

Le Master est organisé sur la base de 4 semestres après la licence. En M1, deux parcours sont proposés : un parcours « droit public et science politique » (à Reims) et un parcours « administration publique » (à Troyes). Les cours ont lieu de septembre à avril (possibilité d'étalement sur deux ans pour les salariés), à raison de trois jours par semaine : lundi, mardi et vendredi pour un total de 330h CM + 50 h TD par groupe. Stage de trois mois obligatoire sauf pour les professionnels et soutenance d'un mémoire de recherche.

RÉGIME DES EXAMENS

Chaque séminaire fait l'objet d'une évaluation correspondant à des crédits ECTS (European Credit Transfer System).

Rapport de stage ou exposé-discussion pour les professionnels en juin ou en septembre.

Soutenance d'un mémoire en juin ou en septembre.

STAGE

3 mois, dont un au moins dans un service territorial ou une structure culturelle. Les candidats professionnels en sont dispensés et présentent, en juin ou en septembre, un exposé-discussion (fondé sur leur expérience professionnelle). Le stage peut avoir lieu 2 jours par semaine durant l'année universitaire ou être organisé en continu à partir de avril/mai. Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport.

MÉMOIRE DE RECHERCHE sous la direction d'un enseignant du M2

Les enseignants sont universitaires ou/et professionnels. Des conférences ont également lieu.

LOCALISATION

UFR de Droit et de Science Politique
Centre de Recherche sur la Décentralisation Territoriale (CRDT)
Bureau R 419 du bâtiment Recherche
57, rue Pierre Taittinger – B. P. 30 – 51571 Reims Cedex
Tél. : 03.26.91.38.38 – Fax : 03.26.91.37.94
<http://crdt.univ-reims.fr>

RESPONSABLE

M. Jean-Claude NÉMERY, Professeur de Droit public
Directeur du Centre de Recherche sur la Décentralisation Territoriale (CRDT)
Équipe d'accueil EA 3312 – GIS-GRALÉ-CNRS

CONDITIONS D'ACCÈS

Ce Master 2, à finalité professionnelle, est ouvert aux étudiants titulaires d'un Master 1 ou 2 en Droit public, Droit privé, sciences économiques et AES, lettres et sciences humaines, école de commerce, aux professionnels de la fonction publique. Sélection sur dossier. Les professionnels seront sélectionnés sur dossier de validation des acquis professionnels. 20 à 25 places.

Les dossiers de candidature sont à retourner au plus tard le 10 juin en vue de la sélection principale, ou avant le 1^{er} septembre pour une éventuelle sélection complémentaire.

Le dossier de candidature est à retirer sur place ou par courrier (joindre une enveloppe de format A4 affranchie au tarif en vigueur) à l'adresse ci-dessus ou sur notre site internet à partir du 14 mars (<http://crdt.univ-reims.fr>).

PROGRAMME

3^e semestre : 10 ou 11 matières

	Nbre heures		Coef.	ECTS
	CM	TD		

UE 11

- | | | | | |
|---|-----|--|----|---|
| . Droit communal approfondi, intercommunalité | 40h | | 30 | 3 |
| . Décentralisation intermédiaire, département et région | 40h | | 30 | 3 |

UE 12

- | | | | | |
|---|-----|--|----|---|
| . Droit budgétaire et économie financière | 40h | | 30 | 3 |
| . Aménagement du territoire et urbanisme | 40h | | 30 | 3 |

UE 13

Groupe 1 : Administration territoriale et développement local

- | | | | | |
|--|-----|--|----|---|
| . Les collectivités locales en Europe | 20h | | 20 | 2 |
| . Développement local, administration territoriale | 20h | | 20 | 2 |
| . Territoires périphériques | 20h | | 20 | 2 |

Groupe 2 : Décentralisation, administration des entreprises culturelles

- | | | | | |
|--|-----|--|----|---|
| . Administration des entreprises culturelles | 20h | | 20 | 2 |
| . Politiques publiques de la culture | 40h | | 40 | 4 |

UE 14

- | | | | | |
|----------------|--|-----|----|---|
| . Anglais | | 20h | 30 | 3 |
| . Étude de cas | | 20h | 30 | 3 |

UE 15

- | | | | | |
|---------------------------|--|-----|----|---|
| . Méthodologie du mémoire | | 20h | 30 | 3 |
| . Méthodologie de projet | | 20h | 30 | 3 |

4^e semestre : 8 matières + stage + mémoire

UE16

- | | | | | |
|---|-----|--|----|---|
| . Droit de la fonction publique territoriale & Management | 40h | | 20 | 2 |
| . Droit des services publics locaux | 20h | | 10 | 1 |
| . Contentieux administratif | 20h | | 10 | 1 |

UE17

- | | | | | |
|--|-----|--|----|---|
| . Droit budgétaire et économie financière | 40h | | 20 | 2 |
| . Aménagement du territoire et développement durable | 40h | | 20 | 2 |

UE 18

Groupe 1 : Administration territoriale et développement local

- | | | | | |
|--|-----|--|----|---|
| . Collectivités territoriales et droit de l'Union européenne | 20h | | 20 | 2 |
| . Aménagement rural, territoires ruraux | 40h | | 40 | 4 |
| . Histoire de l'administration locale | 20h | | 20 | 2 |

Groupe 2 : Décentralisation, administration des entreprises culturelles

- | | | | | |
|--|-----|--|----|---|
| . Décentralisation et action culturelle | 40h | | 40 | 4 |
| . Politiques culturelles en Europe | 20h | | 20 | 2 |
| . Droit du patrimoine et projets urbains | 20h | | 20 | 2 |

UE 19

- | | | | | |
|---|--|--|-----|----|
| . Stage et rapport (ou exposé-discussion pour les professionnels) | | | 40 | 4 |
| . Mémoire | | | 100 | 10 |

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le diplôme vise à former les futurs cadres des collectivités territoriales, de l'État, de leurs établissements publics et des organismes qui leur sont associés ou qui travaillent en partenariat avec ceux-ci. Il apporte une connaissance approfondie du droit des collectivités territoriales et de leur environnement juridique.

L'enseignement et les thèmes de recherche portent sur les points suivants :

- ◆ L'aménagement du territoire, les relations extérieures des collectivités locales ;
- ◆ La répartition des compétences entre les différents niveaux de l'administration publique en France et en Europe ;
- ◆ Les interventions économiques des collectivités locales ;
- ◆ L'évaluation des politiques locales (fiscales, urbanistiques...).

DÉBOUCHÉS GÉNÉRAUX

Les futurs cadres sont à même de travailler dans des services généraux, juridiques, financiers, d'urbanisme ou d'aménagement, des services publics locaux ou tout organisme relevant ou partenaire des collectivités publiques, pour des fonctions de direction, de conception, d'encadrement, d'organisation, d'études, de développement et de mise en œuvre de politiques publiques et de décisions réglementaires.

- Fonction publique d'État et fonction publique territoriale
- Cadre dans les entreprises publiques locales
- Développeur territorial, attaché territorial
- Cadre dans les organismes privés ou parapublics en relation avec les collectivités locales ou l'État notamment en matière de développement local
- Chargé de mission dans des communes, intercommunalités, départements, régions

Les étudiants qui choisissent les matières du Groupe 1 sur l'administration territoriale et le développement local acquièrent des compétences complémentaires aux matières générales.

Exemples de postes occupés par d'anciens diplômés :

Directeur général adjoint en collectivité, attaché territorial en collectivité, assistant de cabinet en collectivité, assistant chef de pôle personnes âgées en CCAS, chargé de mission enfance, jeunesse et services à la population, attaché territorial, chargé des marchés publics, greffier, assistant auprès d'un élu local ou national, inspecteur du travail...

Pour les étudiants des matières du Groupe 2 sur l'administration des entreprises culturelles :

OBJECTIFS PARTICULIERS

Elles apportent une connaissance spécialisée du droit et des politiques de la culture, en France et en Europe, ainsi que de l'administration des entreprises culturelles en lien avec les collectivités publiques.

DÉBOUCHÉS SPÉCIFIQUES

Les futurs cadres sont à même de travailler dans des collectivités ou des organismes liés à celles-ci pour des fonctions de direction, de conception, d'encadrement, d'organisation, d'études, de développement et de mise en œuvre d'actions concernant prioritairement le secteur culturel mais aussi d'autres comme le tourisme, la communication...

Exemples de postes occupés par d'anciens étudiants :

Attaché ou directeur dans un service culturel de collectivité territoriale, administrateur d'association de promotion musicale, chargé des relations publiques pour un théâtre, chargé de mission dans une association culturelle, médiateur culturel dans un musée ou un monument, chargé de production dans le spectacle vivant, chargé de l'organisation d'un festival...